



*Association romande de conseils
aux entreprises sur la garde d'enfants*

Nouveaux partenariats entre le secteur public et privé : l'exemple de la commune de Perly

L'association ARCE, reconnue d'utilité publique en 2015, œuvre depuis 2002 dans le secteur de la petite enfance pour développer des lieux d'accueil. Nous sommes allés à la rencontre de la commune de Perly qui a ouvert une structure crèche pour ses habitants, mais pas seulement. La commune de Perly innove avec ce partenariat. Interview avec deux conseillers administratifs de la commune Mme Prisca Wasem et M. Fernand Savigny.

Diana de la Rosa, directrice de l'ARCE :

La petite enfance à Genève est en main du secteur public sauf exception. Les entreprises qui créent une crèche confient souvent la gestion aux communes, soit qui ont municipalisé ce secteur, soit qui instaure une Fondation parapublique ou privée afin d'engager le personnel nécessaire. Plusieurs formes de partenariat coexistent à Genève, notamment avec les Entreprises. C'est la première fois dans le canton qu'une commune délègue et confie entièrement sa structure à une crèche privée. Ma 1^{re} question est dès lors : Quelles en sont les avantages ?

Monsieur le conseiller administratif Fernand Savigny :

Je me permets de répondre car cela fait plus 10 ans que nous étudions la possibilité de créer une crèche et pour diverses raisons dont je parlerai ci-après, cela n'a pas abouti.

Trouver un accord avec un acteur privé qui a pour objectif de couvrir ses coûts donne une garantie d'efficacité et de qualité. En fait le programme de cette structure axé sur l'enfant nous a séduit. Notre cadre se prête très bien à ce projet. Nous avons une Garderie qui ne convient pas aux familles qui travaillent et aussi un accord avec les familles d'accueil.

Notre premier projet a été entravé par des problèmes de sécurité liés à la proximité des locaux en bordure de la route de St-Julien. Pour donner suite à une analyse des besoins, nous avons déterminé qu'une crèche d'environ 50 places serait suffisante, soit une crèche de taille standard. Nous avons eu l'opportunité d'acquérir une parcelle avec un accès sécurisé pour piétons, une bonne occasion pour notre projet.

DR : Pourquoi Little Green House ?

Nous ne sommes pas spécialistes de la petite enfance. Madame Barbara Lax a obtenu le prix entrepreneur. Une étude des coûts d'exploitation et d'investissements pour l'implantation avec un programme tout sur Rez dans un espace réservé à un centre commercial a été faite. Nous avons consulté deux spécialistes pour cette nouvelle implantation et son projet était moins gourmand en surface pour une qualité tout aussi bonne.

DR : Comment le projet a été géré au niveau politique ? C'est la commission sociale et celle des finances qui se sont réunies pour la mise en œuvre de ce projet, dont 26 places sont réservées aux résidents de la commune. Le règlement, les priorités, les réductions pour la fratrie et les tarifs pour établir les subventions selon les revenus des parents ont été l'objet de discussions approfondies, en comparant avec les pratiques sur le canton. Nous nous basons sur la déclaration fiscale qui atteste également du domicile du parent placeur.

DR : Je confirme que votre grille tarifaire entre 9% et 11% du revenu net semble usuel. Toutefois vous innovez également ici puisque le coût des places des moins de 2 ans a un surcoût de 8% mensuel pour les parents. C'est la première fois que le coût supérieur d'exploitation des places bébés et trotteurs est répercuté sur la grille tarifaire à ma connaissance (Nota bene: il faut le double d'encadrants pour les moins de 2 ans). Une façon de mieux équilibrer les recettes ?

M. Savigny : Pour le moment, vu l'ouverture récente nous n'avons pas de recul puisqu'il est difficile de modéliser les recettes qui dépendent des revenus des familles ayant une place. Nous en sommes à des suppositions. Mais nous sommes ravis de notre partenariat qui reste dans un budget contenu, avant la contribution des parents, en rapport au coût moyen d'une place à Genève.

DR : Et sur le plan du partenariat peut-on avoir plus de détails ?

M. Savigny : Little Green House a réalisé la crèche de 52 places et la commune a acquis les locaux par le biais d'une société immobilière de la commune, ce qui est un avantage financier certain pour les deux partenaires. Puis un taux préférentiel a été établi sur 20 ans pour l'immobilier et pour 10 ans pour le mobilier. Pour le mobilier, il y a des économies d'échelle réalisées par l'exploitante, de même pour le système informatique de gestion.

Mme Wasem : Avec la proximité de la zone industrielle de Plan-les-Ouates nous savons que c'est une bonne implantation pour une crèche. Le taux d'occupation est déjà de 80%. La crèche prend des risques. Nous avons tout à gagner en tant que commune avec ce choix de partenariat, gagnant-gagnant, adapté aux communes comme les nôtres.